

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 1-2019

du lundi 4 mars 2019

Procès-verbal de la séance 1-2019 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur David Stauffer

Lundi 4 mars 2019 à 20h00, à Castelmont.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers communaux pour la première séance de l'année. Il souhaite également la bienvenue à la Municipalité, aux représentants de la Presse, au public et à l'équipe de Sonomix.

Il souhaite à toutes et tous une bonne séance et passe la parole au secrétaire du Conseil pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes :	57
Excusées :	15
Retard :	-
Absents :	2
Démissions :	-
Future admission :	-
Total :	74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

Monsieur le Président prend la parole

Vous avez reçu l'ordre du jour de la séance de ce soir. Je commence sans attendre par le modifier, ainsi que certains d'entre vous le savent, notamment la Commission convoquée pour l'étude du préavis sur l'ORPC, le point 12 de l'ordre du jour, préavis municipal no 2-2019 est retiré par la Municipalité. Je vous fais brièvement lecture du courriel reçu :

« La Municipalité se conforme à l'orientation prise par le comité de direction de l'ORPC, de suspendre immédiatement la procédure de soumission du préavis intercommunal actuel et de la reporter à une date ultérieure. Plusieurs points de forme ont en effet échappé au service juridique du service des communes lors de pré-validation de ces statuts et nécessite une mise à jour avant de les présenter à l'adoption ».

Le point 12 sera donc consacré à la réponse municipale à l'interpellation de Madame Krattinger, le point 13 aux motions, postulats et interpellations, le point 14 aux questions diverses, le point 15 à l'éventuel contre-appel.

Nous n'aurons ainsi ce soir à traiter que des préavis no 1, mais au nombre de trois, le préavis no 1-2019 du Bureau du Conseil, le préavis no 1-2019 de la Municipalité et le préavis no 1-2018 de la Municipalité.

Je vous propose d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Vote : l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbaux des 12 novembre et 10 décembre 2018

Procès-verbal du 12 novembre 2018

Monsieur le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si quelqu'un à une modification à y apporter.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote.

Procès-verbal du 10 décembre 2018

Monsieur le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si quelqu'un a une remarque à formuler sur le procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote.

Vote : les procès-verbaux des 12 novembre et 10 décembre 2018 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie le secrétaire du Conseil pour la rédaction des procès-verbaux et sa patience pour attendre leur adoption, tant que la patience parfois nécessaire pour réécouter les débats et les retranscrire avec fidélité.

Monsieur le Président passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Correspondance

Monsieur le Président prend la parole

J'ai le plaisir de commencer avec le carnet rose du Conseil, respectivement du Bureau et d'annoncer la naissance du petit Marius, fils de notre collègue Youri Hanisch et de sa femme Alizée. Toutes nos félicitations à la famille et à toi, petit Marius.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président reprend la parole

Bienvenue au passage à tous les petits prillérans nés entre la fin 2018 et le début de 2019.

Correspondance du SDOL maintenant, un courrier du 30 janvier 2019 qui vous a été transféré par le secrétaire du Conseil, qui informe d'une séance publique, ainsi que d'ateliers qui auront lieu ce jeudi 7 mars dans la salle du Conseil communal de Saint-Sulpice. Le sujet est le projet du plan directeur intercommunal de l'ouest lausannois 2020-2040, en consultation du 12 février au 12 mars.

Une dernière correspondance, c'est un message de la présidente de la Commission des finances qui annonce que la COFIN s'est réunie pour étudier un préavis à la demande de la Municipalité le 18 février dernier. Plus de nouvelles suivront dans les prochains Conseils communaux.

Monsieur le Président passe maintenant au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

Monsieur le Président prend la parole

Je commence avec les résultats des dernières votations fédérales du 10 février dernier et vous communique les chiffres suivants :

Objet : « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) »

Bulletins rentrés : 2'007

Bulletins blancs : 60

Bulletins nuls : 4

Bulletins valables : 1'943

Taux de participation : 33,77%.

Suffrages : 855 oui / 1'088 non

56% de non / 44% de oui.

Sachez également que votre serviteur a représenté le Conseil communal dans les manifestations suivantes :

- Le temps passe vite, cela remonte déjà au mois de décembre qui étaient les obsèques d'un ancien président du Conseil communal et membre de la confrérie des anciens présidents, Monsieur Armand Vannaz, décédé à l'âge de 86 ans. Il était, sauf erreur de ma part, le doyen des anciens présidents. Nos pensées vont à la famille et aux proches de notre ancien collègue.
- Le 12 janvier, au petit Nouvel an, l'apéritif des sociétés locales, merci pour l'organisation de cette soirée.
- Le 1^{er} février au rapport du SDIS Malley à Renens.
- Le 2 février à la soirée musicale magnifique de l'union instrumentale de Prilly.
- Le 7 février à la remise du trophée lausannois qui s'est tenu ici à la grande salle.
- Le 22 février à l'assemblée générale de l'association Prilly – Bradut.

Prochaines séances du Conseil communal :

Une annulation tout d'abord. La Secrétaire municipale nous a informés de l'annulation de la séance du 8 avril prochain, ce qui a pour conséquence que la prochaine séance sera le 6 mai 2019.

Egalement, dans les prochaines séances, le Lundi 24 juin, nous avons une séance du Conseil, ainsi que le 1^{er} juillet. Le Bureau vous invite et cela vous sera confirmé d'ici-là en fonction du menu que nous recevrons de la Municipalité, à réserver le Mardi 25 juin pour une séance de relevée du Lundi 24 juin pour ainsi éviter de faire une séance le 1^{er} juillet. Nous souhaitons procéder normalement à une transmission de l'ancien au nouveau Bureau dans le courant du mois de juillet et si cela est possible, de régler l'année politique le 24 juin, cas échéant le 24 et le 25 juin et de ne pas faire de transition de Bureau cette semaine du 24 juin dans la précipitation. Encore une fois, sous réserve des points présentés par la Municipalité.

Communication encore sur les dates de retransmission de la séance transmises par Sonomix de la séance de ce soir.

Les dates sont les suivantes :

- Le vendredi 8 mars 2019 à 20h00
- Le samedi 9 mars 2019 à 14h00
- Le dimanche 10 mars 2019 à 19h00

Monsieur le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

Monsieur le Président demande à la Municipalité si elle souhaite communiquer.

Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

J'ai deux informations à vous communiquer.

La première est plutôt une communication agréable. Je vous avais informés lors de la séance du Conseil communal que nous avons tenu dans la salle du Grand Conseil que nous avons reçu un financement par le Kiwanis pour des activités sportives le dimanche. On avait prévu de faire ça tous les 15 jours pendant la saison d'hiver. Il y a encore deux dimanches où les salles de gym sont encore ouvertes à la population. Je voulais aussi vous informer que cette mesure a eu un grand succès. La première fois, c'était le 9 décembre, on a eu 52 enfants et jeunes, 20 parents. Le 16 décembre, 65 enfants jeunes et 30 parents. Le 13 janvier, 80 enfants jeunes et 40 parents. Le 27 janvier, 80 enfants jeunes et 40 parents. Le 10 février, 85 enfants jeunes et 40 parents et le 24 février, il y a eu une baisse, c'était le dimanche des relâches, 40 enfants jeunes et environ 15 parents et il faisait en plus très très beau. C'était donc un grand plaisir pour le service jeunesse et la Municipalité de voir que cette activité a été très appréciée par la population. Nous avons d'ailleurs reçu également une aide financière de la part de la Coop pour cette activité pour pouvoir acheter les collations qui étaient offertes aux jeunes et aux familles.

L'autre information un peu moins agréable, mais qu'il est important que vous receviez, c'est que nous avons reçu en date du 5 février de la justice de paix du district de l'ouest lausannois l'information suivante, intitulée expulsion des locataires, frais de prise en charge du mobilier par les communes, article 2a et 2b de la Loi vaudoise sur les communes. Donc, suite à ces deux articles de la Loi sur les communes qui sont de nouveaux articles, la justice de paix a décidé qu'elle s'occupait désormais, lorsqu'il y a des expulsions forcées, de payer le déplacement des personnes expulsées depuis leur appartement sur le trottoir et que c'était les communes qui devaient payer le déplacement des meubles du trottoir jusqu'au garde meubles, quitte ensuite aux communes à essayer de revenir dans leurs frais sur ce point-là.

Jusqu'à présent, il n'y a pas énormément d'expulsions, cela dépend des années. Il n'y en a pas eu trop ces dernières années, mais quelques expulsions coûtent quand même vite cher et comme nous n'étions pas au courant de cette nouvelle du 5 février, le compte 720.3655.07 qui concerne les dépenses pour le garde meubles a été provisionné de CHF 1'000.- et il risque vraisemblablement d'être dépassé, cela dépendra du nombre d'expulsions que nous aurons cette année. Donc, vu que nous venons de recevoir la lettre, nous avons trouvé en Municipalité que c'était important que le Conseil communal soit d'ores et déjà informé de ce dépassement possible.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Une petite information concernant le complexe sportif de la Fleur-de-Lys qui vous le savez a brûlé au mois d'octobre. Depuis, afin d'assurer le bon déroulement de la saison sportive du FC Prilly Sports, des containers ont été posés, si vous avez pu passer devant, vous avez peut-être pu le constater, qui font office de vestiaires et de douches, ainsi que de buvette et de locaux de rangement. Ces locaux ne sont pas encore complètement raccordés, ce sera fait normalement cette semaine, et si tout va bien, samedi prochain, les matchs et les entraînements pourront avoir lieu à peu près normalement, donc des locaux bien sûr provisoires.

Au niveau financier, l'installation des containers, ainsi que tous les frais de raccordements, de fouilles, etc., se montent à un peu plus de CHF 200'000.- aujourd'hui, pour une année de location. Cela comprend également les travaux de raccordements, ainsi que les frais de location d'une année de ces containers. Ce montant devrait être pris en charge par l'assurance. Avec les assurances, c'est toujours bon d'utiliser le conditionnel.

Donc, tant que nous n'aurons pas vraiment la certitude, nous sommes encore en discussion avec les assurances, nous ne savons pas si ce sera vraiment le cas, je préfère toujours être prudent, mais cela devrait normalement être pris en charge.

Bien sûr, en parallèle, nous travaillons sur la réfection et la rénovation des vestiaires et de la buvette qui ont brûlé et nous viendrons avec un préavis devant le Conseil dès que nous aurons un projet. Le préavis devra probablement prendre en charge aussi une partie du dépassement dû justement à ces containers provisoires, parce qu'il y aura des choses qui ne seront probablement pas prises par les assurances ou qui dépasseront la somme d'assurance. On viendra tout prochainement j'espère avec un projet pour vous présenter tout ça. Merci.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce ne sont pas des questions, mais des remerciements. Merci de faire des activités avec les enfants des APEMS pour leur apprendre la solidarité et dans un tout autre domaine, merci aussi de réunir les entrepreneurs de Prilly pour tenter de sauvegarder au mieux le tissu économique de notre ville.

Madame la Conseillère Federica Vono (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

En lisant les communications municipales, j'ai été surprise de lire que le poste de chargée de communication a été remplacé par un poste administratif, c'est pourquoi, j'adresse quelques questions à la Municipalité.

Est-ce que c'est une mesure à court terme ou est-ce que la Municipalité a décidé de supprimer ce poste ? Dans ce cas précis, quelle sera la stratégie de la Municipalité pour promouvoir et donner de la visibilité aux projets de la Commune. Madame la Municipale parlait de quelques projets par exemple. Ou comment est-ce que les services vont s'organiser pour communiquer ? Je pense notamment aux réseaux sociaux où on a pu constater une certaine baisse de communication ces derniers mois.

Enfin, je termine avec ma parenthèse communication avec un autre sujet concernant le Prill'héraut, un support de communication important pour la Commune. On a vu ces dernières semaines la nouvelle édition qui est parue. Au sein du groupe des Verts, au-delà des considérations esthétiques personnelles que l'on peut avoir, je trouve qu'elle manque un peu de visibilité et de lisibilité. Est-ce que la mise en page va encore évoluer, est-ce que c'est un projet qui va encore continuer ou est-ce définitif ? Je vous remercie de vos réponses.

Monsieur le Président propose que les deux questions de Madame Vono demeurent notées et qu'elles soient traitées par contre dans la partie des questions à la fin du Conseil.

Monsieur le Président passe dès lors au point 6 de l'ordre du jour.

6. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes

Monsieur le Président prend la parole

Nous avons discuté au sein du Bureau d'une manière un peu différente de procéder sur ce point « communications intercommunales » et de proposer que ces informations par ses représentants deviennent un point à l'ordre du jour qui s'appelle tout simplement : « Associations ou collaborations intercommunales » avec un listing de ces différents organisations intercommunales dans lequel notre Conseil est représenté et que pour chaque organisation, le délégué ou un délégué prenne la parole et explique les avancées qu'il y a dans le cadre de cette association intercommunale et permettre aussi aux membres du Conseil de faire remonter d'éventuelles questions. L'objectif est de valoriser les associations intercommunales et de faciliter formellement le débat sur les représentations de notre Conseil dans ces organisations. Ainsi, pour la prochaine fois, le point sera modifié. Pour ce soir, je vous propose de les lister et celles et ceux qui ont des communications à faire part à notre Conseil, je les remercie de se manifester.

Pour la réglementation du service des taxis, est-ce que nous avons des informations ?

Ce n'est pas le cas.

Pour l'AJENOL ?

Ce n'est pas le cas.

Pour l'ASIGOS ?

Ce n'est pas le cas.

Pour la POLOUEST ?

Ce n'est pas le cas.

Pour le SDIS ?

Ce n'est pas le cas.

Pour l'ORPC ?

Ce n'est pas le cas.

Pour la consultation du SDOL ?

Ce n'est pas le cas.

Pour l'ARASPE et autres ?

Ce n'est pas le cas.

C'est un succès ! Nous sommes en début d'année. Au prochain Conseil, il y aura certainement eu des séances ordinaires de ces différentes associations intercommunales. Je reviendrai avec ce listing, soyez-en certaines et certains.

M. le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Assermentation(s)

Monsieur le Président demande s'il y a une assermentation de prévue.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Election complémentaire

Monsieur le Président prend la parole :

Nous aurions tout d'abord pour l'ASIGOS besoin de compléter notre délégation. Je passe la parole au président du groupe PLR, Monsieur David.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la double candidature de Monsieur Abedin Dema et de Monsieur Vitor Gomes.

Monsieur le Président prend la parole :

Merci Monsieur David. Donc, deux délégués PLR remplacent les deux sortants. Y-a-t-il d'autres candidatures ?

Ce n'est pas le cas.

Je vous propose de valider cette double nomination par acclamation, merci à nos deux nouveaux délégués.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur David pour un autre représentant à élire pour l'AJENOL.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Le groupe PLR a le plaisir de pouvoir compter sur l'engagement de Monsieur Vitor Gomes, dont je présente la candidature cette fois à l'AJENOL. Je vous remercie.

Monsieur le Président prend la parole

Merci Monsieur David. Pour l'AJENOL, je vous demande s'il y a d'autres candidatures ?

Ce n'est pas le cas.

Je vous propose de valider le 2^{ème} mandat de Monsieur Gomes par acclamation, merci.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. **Préavis N° 1-2019 du Bureau du Conseil communal au Conseil communal concernant la modification des montants des indemnités du Conseil communal à partir du 1^{er} janvier 2019**

Monsieur le Président prend la parole

Ce débat ne concernant que le Conseil communal, la Municipalité peut donc effectivement se retirer pendant notre discussion.

En remarque liminaire, nous nous sommes posés la question de la proposition d'un huis-clos au sens de l'article 60 de notre Règlement du Conseil qui dit que l'assemblée peut décider du huis-clos en cas de motifs suffisants notamment en cas d'intérêt public ou privé prépondérant. Donc, l'intérêt public ou privé prépondérant sur les indemnités du Conseil n'est pas évident. Mais, le petit mot « notamment » qui permet de tout dire dans un article juridique nous permettrait de se positionner sur cette question. Nous sommes d'avis que la transparence est de mise tant sur la forme que sur le fond. Les habitants de notre Commune ont accès à nos indemnités sur internet, il n'y a pas de raison particulière pour le Bureau qu'il n'en soit pas de même pour le débat. Néanmoins, si quelqu'un désire demander ce huis-clos, il peut le faire maintenant.

Sinon, nous pouvons passer à l'étude de ce préavis et j'appelle le Rapporteur, Monsieur Samuel David.

Lecture du rapport (délibérations et vote)

Monsieur le Président du Conseil prend la parole :

Merci Monsieur le Rapporteur. Trois précisions avant d'ouvrir la discussion. J'aimerais juste revenir sur les éléments de réponse que j'avais donnés à la Commission. D'abord un point sur l'imputation des charges sociales, je n'ai pas les chiffres, mais elle se fait dans une grande majorité d'autres Communes. C'est donc une situation à laquelle nous n'aurons pas le choix de nous soumettre cette année 2019. Il est aussi fait mention dans le rapport des charges sociales du Grand Conseil, que les députés ne paient aucune charge sociale. C'est à peu près vrai, dans le sens où c'est le Canton qui paie les charges sociales des députés au Grand Conseil. Enfin, sur le travail du Bureau et sur la question du versement. J'ai mentionné qu'il y aurait un versement par année.

Or, après vérification, cela pourrait continuer comme à présent avec deux versements annuels. Simplement, dans le premier versement, l'imputation des charges sociales serait retenue et à la fin de l'année, le calcul serait fait sur toutes les présences de l'année et dans ce deuxième versement, pour celles et ceux qui atteignent CHF 2'300.-, l'imputation serait maintenue et pour les autres qui n'atteindraient pas ce montant de CHF 2'300.- annuel, ils seraient libérés de ces imputations sociales. Voilà la situation, avec un travail qui serait effectué par le Greffe, l'administration communale et non exclusivement par notre Secrétaire du Conseil qui lui, aurait à tenir à jour les présences et à les transmettre au Greffe pour leur calcul. Voilà les quelques précisions que je souhaitais amener avant d'ouvrir la discussion sur ce préavis, ce que je fais à présent.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Bien que soutenant ce préavis, mais je ne vais entrer en discussion tout de suite, le groupe socialiste demande que le vote soit fait à bulletins secrets. Pourquoi ? C'est une question d'argent. Finalement, cela permet aux différentes personnes de voter exactement comme elles le souhaitent. Donc, Monsieur le Président, si le cinquième des membres de ce Conseil soutiennent cette proposition, nous demandons le vote à bulletins secrets. Merci.

Monsieur le Président prend la parole

Merci Madame Clivaz Luchez. Je reviendrai effectivement faire cette vérification au moment du vote. La discussion est toujours ouverte sur le préavis lui-même.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le groupe PLR souhaitait que les charges du Conseil soient diminuées dans le budget de 2019. La proposition qui avait été faite au précédent Conseil s'en est suivie du préavis préparé par le Bureau. Ce préavis, même si la proportion n'est pas tout à fait celle qui avait été proposée par le groupe lors du précédent Conseil, rejoint tout à fait la volonté qu'avait le groupe PLR de diminuer les charges. Le groupe PLR soutient entièrement le préavis et remercie le Bureau pour le travail qui a été fait en le présentant.

Monsieur le Président remercie Monsieur Schroff.

Madame la Conseillère Magaly Russbach (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je veux remercier le Bureau pour le très bon travail et les propositions faites pour nous réunir tous ensemble. La séance de Commission s'est très bien passée et j'ai trouvé chouette que nous puissions parler de bon cœur et de fond, de manière sereine. Néanmoins, je reviens au nom du groupe des Verts sur la proposition que j'avais fait sur les cinq francs par quart d'heure après trois heures de séance. Je ne vais pas proposer à nouveau cet amendement.

On s'inquiétait que des séances durent trop longtemps et qu'elles soient ainsi reportées, ce qui doublerait ainsi les jetons de présence de la séance de Commission. Donc, nous avons décidé de ne pas proposer cet amendement en vous demandant d'être attentifs, chers membres du Conseil, lorsque vous ferez partie des prochaines séances de Commission de faire au mieux pour ne pas se retrouver dans des situations de dédoublement de séances de Commission, ce qui nous coûterait plus cher que prévu et de travailler le plus efficacement et intelligemment possible, de manière à si possible ne pas déborder les deux heures de séance de Commission que l'on a en général l'habitude.

Pour les quelques séances qui durent de manière régulière, ce serait bien de faire un effort et d'aller droit au but et d'éviter des séances avec des coûts importants supplémentaires que l'on voit dans tous les comptes depuis plusieurs années. Je vous remercie.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission des finances remercie le Bureau pour sa proposition qui a pour but de réduire notamment les coûts des séances du Conseil communal. Elle aurait souhaité par contre que vous soyez un peu plus efficaces par rapport aussi aux montants du Bureau électoral et qu'il y ait aussi à ce niveau-là des réductions qui soient faites. Ce n'est pas le cas, elle ne peut que le regretter. Par contre, elle ne déposera pas d'amendement dans ce sens.

La Commission des finances aurait souhaité aussi une harmonisation des rapports qui sont faits à la fois au niveau du Conseil, au niveau de la Commission des finances. Là aussi, elle pense que cela serait bien à l'avenir d'y réfléchir, mais elle ne déposera pas cette fois-ci d'amendement non plus. Je vous remercie.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Je change de casquette et je prends ma casquette de président de groupe pour abonder dans le sens de mon collègue de parti, Philippe Schroff et ajouter que le groupe PLR est satisfait de la manière consensuelle dont la discussion a pu être menée et le travail qui a été fait par le Bureau dans cet esprit. Je crois que l'on peut aussi saluer cette entente qu'il y a eu entre presque tous les partis. Le groupe PLR espère que cette entente se reflètera également dans le vote, qu'il soit à bulletins secrets ou non pour le vote de ce soir.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Très honnêtement, tout a été dit. Je ne vais donc rien rajouter. Le groupe socialiste soutient ce préavis tel que présenté avec les mêmes remarques sur la durée des Commissions, sur l'importance d'être attentifs à ce que l'on dit, à contenir le verbiage, dont on peut chacun être responsable. Je vous remercie.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Déjà très positivement, nous sommes très heureux de constater que visiblement, une bonne partie des Conseillers communaux réalisent enfin que les finances communales sont dans une situation alarmante. On peine du reste à comprendre que durant la même séance de décembre, le parti socialiste peut d'une part soutenir l'idée de réduire les jetons de présence dans le but d'assainir les finances communales et d'autre part proposer et voter une augmentation des dépenses, je parle du budget de la piscine. D'autre part, puisque le Conseil a maintenant pris connaissance de la situation financière de la Commune, je pense que l'on peut désormais compter sur lui pour mettre un frein aux dépenses, aux charges pérennes, peut-être pas aux investissements.

Ce qui est vraiment malheureux, c'est qu'une fois de plus, les citoyens qui travaillent et qui s'investissent pour la collectivité soient la cible des mesures proposées. A l'UDC, nous aurions été favorables à participer dans les mêmes proportions que la Municipalité à l'effort commun, en renonçant à son indemnité forfaitaire, l'effort municipal représente environ 5% de son revenu. Nous aurions donc été favorables à une même réduction des indemnités du Conseil communal, c'est-à-dire de l'ensemble des jetons de présence que nous nous servons, soit les séances du plénum, des Commissions, mais aussi du Bureau, également des rapports et autres, ainsi que des indemnités présidentielles, vice-présidents et scrutateurs. Je vous remercie pour votre attention.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur Deillon, je ne peux pas me retenir de vous répondre ce soir. Oui, le parti socialiste est d'accord de soutenir une réduction des jetons de présence, même si celle-ci est tout à fait symbolique en terme de volume financier qui sera économisé, parce que cela nous concerne nous et que nous pouvons nous prononcer sur quelque chose qui nous concerne. La piscine, dont le vote finalement n'as pas passé, était un petit bout de prestations offertes en plus à la population. Cela permettait aux gens de Prilly, pendant certains soirs d'été, de pouvoir rester une heure de plus à la piscine et pour nous, c'est cela qui est important. Merci.

Monsieur le Président prend la parole

Merci Madame Clivaz Luchez, si la parole n'est plus demandée, j'aimerais au nom du Bureau remercier celles et ceux qui ont souligné la qualité de son travail et chose que j'aurais pu faire en remarque liminaire, faire un rapide résumé, que la proposition visait à réduire les jetons de présence des présences aux séances de Commission et Conseil de CHF 70.- à CHF 60.-, ainsi que la suppression des heures supplémentaires, le tout entrée en vigueur au 1^{er} janvier de cette année. Voilà pour ma précision, j'invite Monsieur le Rapporteur à lire les conclusions.

Lecture des conclusions du rapport.

Monsieur le Président prend la parole

Est-ce que nous avons le cinquième, c'est-à-dire 11 personnes sur les présentes qui confirment la demande votation à bulletin secret ?

19 personnes valident le vote à bulletin secret.

Les bulletins sont distribués.

Monsieur le Président prend la parole

Pendant la distribution, je rappelle la question posée : Acceptez-vous les conclusions telles que présentées dans le préavis, réponse par oui ou par non ou pas abstention.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai redemandé la parole pour quand même remettre l'église au milieu du village. Madame Clivaz Luchez, lors de la séance de décembre, l'augmentation des charges pour la piscine a été acceptée par 28 voix, contrairement à ce que vous nous dites.

Monsieur le Président prend la parole

Ce sera vérifié, mais c'est une discussion qui se fait pendant la distribution des bulletins, elle concerne le point d'avant, on en reste à cette votation sur le préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis du Bureau du Conseil communal N° 1-2019,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de fixer le montant des indemnités du Conseil communal tel que défini à l'Annexe 1 du présent préavis (tableau des indemnités du Conseil communal à partir du 1^{er} janvier 2019) ;
2. d'arrêter l'entrée en vigueur rétroactive desdites indemnités au 1^{er} janvier 2019 ;
3. de prévoir le renouvellement tacite de ces indemnités d'une législature à l'autre, sauf décision nouvelle du Conseil communal.

Vote : les conclusions du préavis du Bureau du Conseil communal no 01-2019 sont acceptées par 38 voix pour, 14 voix contre, 4 abstentions.

La Municipalité est de retour dans la salle du Conseil.

Monsieur le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. **Rapport municipal N° 1-2018 présentant l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2017.**

Monsieur le Président appelle le Rapporteur de la Commission, Monsieur Shantidas Annen.

Monsieur le Président prend la parole

Merci de lire les points depuis délibérations. Je propose ensuite après la discussion générale de lire les points conclusions un à un et de s'arrêter pour voir s'il y a le dépôt d'un éventuel amendement à ce moment-là.

Monsieur le rapporteur de la Commission a la parole.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président prend la parole

Merci Monsieur le Rapporteur. Je demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer à ce stade du rapport.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président ouvre la discussion de manière générale sur le rapport à ce stade.

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Rapporteur pour la lecture des conclusions, point par point.

Monsieur le rapporteur de la Commission a la parole.

Lecture des conclusions du rapport point par point.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le rapport municipal N° 1-2018,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de prendre acte du rapport municipal N° 1-2018 présentant l'état de traitement des motions et postulats déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2017 qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réponse définitive et dont le délai est échu au 31 décembre 2018 ;
2. de prolonger au 31 décembre 2019 le délai de réponse aux objets suivants :
 - postulat PO 7-2008 de M. le Conseiller S. David « Pour un calendrier des mesures à envisager pour assainir les toutes conformément à l'OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit) et au Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit » ;
 - postulat PO 1-2017 de la Commission des finances « Pour des émoluments qui couvrent mieux les charges induites aux prestations » ;
 - postulat PO 3-2017 de M. le Conseiller D. Boulaz & consorts « Pour plus de célérité dans le traitement des demandes de naturalisation » ;
3. de prolonger au 31 décembre 2020 le délai de réponse aux objets suivants :
 - postulat PO 8-2010 de MM. les ex-Conseillers communaux M. Mattia et J. Mrazek « Pour la promotion de la biodiversité en milieu urbain » ;
 - postulat PO 2-2013 de M. l'ex-Conseiller communal M. Mattia & consorts « Pour une réflexion globale sur la qualité de l'éclairage au sein de la Commune » ;
 - postulat PO 1-2014 de M. l'ex-Conseiller J. Mrazek & Consorts « Pour la sécurisation des piétons à Prilly » ;
 - postulat PO 2-2017 de la Commission des finances « Pour l'étude d'un passage de l'ARASPE à l'ARASOL ».

Vote : les conclusions du rapport municipal no 01-2018 sont acceptées à une large majorité, moins 1 abstention.

Monsieur le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. **Préavis municipal N°1-2019 sollicitant un crédit d'études (dont le montant sera communiqué par le biais du préavis lui-même) pour la participation de la Commune de Prilly au financement de l'entité SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois) et du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL).**

Monsieur le Président appelle la Rapportrice de la Commission, Madame Marianne Seppey pour la lecture délibérations et vote final.

Madame la Rapportrice de la Commission a la parole.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le préavis.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

On peut toujours se réjouir d'avoir ce préavis, parce qu'on peut apprendre à connaître certains éléments supplémentaires que l'on ne connaîtrait pas si ces éléments figuraient au budget de fonctionnement. J'ai une question à la Municipalité. J'aimerais savoir par rapport au SDNL s'il serait possible une fois d'avoir plus d'information ou sur le projet de parc d'agglomération de la Blécherette. Est-ce que vous pourriez une fois le présenter ou est-ce que le SDNL envisage de présenter quelque chose sur ce sujet ? Je pense que cela pourrait être intéressant pour les Conseillers communaux. Je vous remercie.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole :

Merci Madame la Conseillère communale. La parole est-elle aussi demandée ? Si tel n'est pas le cas, je me joins à la question de Madame Krattinger sur ce parc, puisqu'il souligne la création d'un parc agricole récréatif et culturel, dont le but est de rapprocher le monde rural et le monde urbain. Pour moi aussi, une précision de la Municipalité serait intéressante.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Volontiers Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai dû aussi me renseigner pour savoir très exactement quel était le contenu de ce parc d'agglomération. Sans plaisanter, j'en connais un peu les contours, mais je ne m'y suis pas trop intéressé jusqu'à maintenant. Pour cette séance de Commission, je me suis permis de solliciter du service bien sûr les contours. Nous n'avons pas de présentation ici. Néanmoins, pour ceux qui voient quelque chose sur le document, en bleu et en vert pâle, c'est le parc d'agglomération. Monsieur le Président, je vous propose si vous le souhaitez, on peut en effet faire une information sur le SDNL de manière générale et sur le parc d'agglomération plus précisément à ce Conseil, peut-être à la séance de mai, puisqu'il n'y a pas de séance en avril et qu'on vous explique ce qu'il y a derrière ce parc d'agglomération.

Monsieur le Président du Conseil est d'accord avec la proposition de Monsieur le Syndic.

La discussion n'est plus demandée.

Monsieur le Président du Conseil passe la parole à Madame la Rapporteuse de la Commission pour la lecture des conclusions.

Lecture des conclusions du rapport de la Commission.

Monsieur le Président du Conseil passe au vote sur le préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 1-2019,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 35'700.- aux études d'urbanisme suivantes :
 - a) Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) CHF 15'800.-
Participation aux chantiers d'études
 - b) Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) CHF
19'900.-
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 1 an à raison de CHF 35'700.- par le compte 420.3312 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 420.3905 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 01-2019 sont acceptées par 49 voix pour, moins 6 abstentions.

Monsieur le Président passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. **Réponse municipale à l'interpellation de Mme la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta «Projets d'agglomération transport et urbanisation, bilan et perspectives opérationnels pour Prilly I».**

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit aux quatre questions de Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta : « Projets d'agglomération transport et urbanisation, bilan et perspectives opérationnels pour Prilly ! » déposée et lue au Conseil communal du 12 novembre 2018.

1. Quel est l'état de la mise en œuvre du projet d'agglomération de 1^{ère} et 2^{ème} génération sur notre commune ?

Réponse à la question 1 : voir le tableau récapitulatif annexé.

2. Quels sont les retards éventuels pour Prilly, les raisons de ces retards ainsi que les conséquences sur le projet d'agglomération ?

3. Quelles sont les mesures urgentes à mettre en œuvre et quelles en sont les raisons ?

4. Quels sont les projets freinés en lien avec le programme d'économie de notre commune ?

Réponses aux questions 2 à 4 :

a) Traversées piétonnières et sécurité

Ce projet a été géré en partie par PoOuest, qui a supprimé tous les passages pour piétons en zone 30. La Commune, quant à elle, doit mettre en conformité 2 passages : celui de la Coop qui est en attente du projet des BHNS et celui de l'av. de la Confrérie qui sera modifié courant 2019.

b) Sécurité des cyclistes

Projet de réalisation de bandes cyclables en attente des projets des BHNS et de la voie verte. Le projet des BHNS démarre fin 2019 depuis Crissier et l'aménagement du tronçon No 1 de la voie verte (parcelle 927 de SICPA) est prévu à partir de 2022 dans le cadre de la construction du Plan de Quartier (PQ) « Au Grand-Pré Ouest ». Le tronçon no 2 de la voie verte (parcelle 896 de l'Etat de Vaud) sera aménagé avec le PQ « Galicien » dès 2023.

c) Passage inférieur des « Coulisses » de Malley

Le chantier du passage inférieur bat son plein actuellement et sa mise en service est prévue pour fin 2019.

d) Places de stationnement aux arrêts de transports publics (TP)

Un préavis d'aménagements de stationnements vélos (arceaux et abris) a été voté par le Conseil communal (préavis No 20-2017). Une première demande de cofinancement a été envoyée au Canton en 2017. Dans un premier temps, le Canton et la Confédération ont jugé que le projet ne pouvait pas bénéficier de la totalité du cofinancement puisque les aménagements proposés n'étaient pas systématiquement à proximité des arrêts TP, conformément au libellé de la mesure. Par la suite, ces 2 instances ont accepté d'élargir le champ d'application de cette dernière. Au vu de la réactualisation du plan d'investissement de la Commune, ce projet ne sera réalisé qu'en partie, en 2019, notamment par la mise en place du PubliBike à Prilly-Centre.

e) TI 33 – Aménagements Flumeaux Prilly

La réfection d'une partie des Flumeaux est en attente de la finalisation et de l'impact du projet « Square one » de SICPA. D'autre part, pour passer le matériel roulant de la ligne 33 en bus articulés, des aménagements routiers sont nécessaires (au niveau du square de Mont-Goulin et sur la rte des Flumeaux). Ces aménagements ti représentent des coûts élevés et ne sont, pour l'instant, pas dans les priorités de la Commune.

f) PP5 – Prilly – RC 251 – BHNS

Le retard du projet des BHNS est lié aux diverses négociations avec les propriétaires et à la signature de conventions d'expropriations. 18 conventions ont été signées, réglant ainsi 67% des emprises.

L'exercice 2019 consiste à finaliser les négociations avec les opposants restants (aucun à Prilly). Le projet de réalisation devrait démarrer début 2020 après l'octroi des crédits communaux à l'automne 2019.

g) Av. du Chablais, tronçon Galicien – Provence

Concernant la requalification de l'avenue du Chablais, tronçon Provence-Galicien (mesure PALM 2012), la **Municipalité de Lausanne l'a repoussé à 2022-2024. Toutefois, au vu de l'imminence** des projets de construction de Malley-Gare, Prilly est en cours de discussion avec les services de la capitale pour réaliser à court terme certains travaux indispensables, également en phase avec le futur PPA « Gazomètre ».

h) Passage inférieur sous le prolongement ouest du viaduc du Galicien

Ce projet est également mis en attente, en raison des recours liés au projet du Tram T1.

i) Vélo station Prilly-Malley CFF (200 places)

Cet aménagement est lié au projet de construction Malley-Gare, qui vient de commencer. Il sera financé entièrement par les CFF et sera opérationnel en 2023.

j) Cheminement mobilité douce : Avenue de Malley

Les plans d'exécution de l'av. de Malley sont en cours de lancement par la « Fabrique » (mise en place de procédures d'appels d'offres). Un début de réalisation est envisagé pour début 2020.

k) Réfection routière Chemin des Bouchers – Avenue de Malley

Ce projet routier sera réalisé entièrement par les CFF dans le cadre du PPA « Malley-Gare » sous la supervision des Communes de Prilly et Renens. Il sera mis en service en 2023.

l) Création de places vélos aux stations importantes de transports publics (B+R) – Prilly

Idem lettre d) ci-dessus.

m) Route de Neuchâtel (RC 401) : aménagements cyclables, tronçon Union-Chasseur

Un aménagement de bandes cyclables avait été proposé dans le préavis no 20-2017 « Aménagements cyclables ». Néanmoins, il a été retiré par la Municipalité du fait qu'il aurait eu pour conséquence la suppression de places de stationnement dans une artère et un quartier où il existe un fort déficit en places de parc, en raison de nombreux travaux en cours. Ce projet sera réétudié à court terme.

n) Assainissement passage à niveau Prilly-Chasseur

Afin d'augmenter la cadence du LEB à 7,5 minutes entre Lausanne et Cheseaux, il est indispensable d'assainir les passages à niveau selon les directives fédérales.

L'aménagement d'un passage en dénivelé à l'arrêt Chasseur est en lien avec les travaux du LEB, qui sont prévus par la Confédération au plan des investissements 2025-2030.

o) Assainissement passage à niveau Prilly-Union

La reconfiguration, voire suppression, du passage à niveau de l'arrêt Union, étroitement liée à la réalisation des travaux du Chasseur, est également prévue au plan des investissements 2025-2030 tant de la Confédération que celui de la Commune.

Conclusion

Le bilan des mesures se résume donc comme suit :

- « Traversées piétonnières » : ont été réalisées en partie dans le cadre de travaux d'assainissements routiers, sans demande de cofinancement ;
- « Passage inférieur des coulisses » : est à bout touchant ;
- « Av. de Malley, ch. des Bouchers et vélo-station Prilly-Malley » : vont démarrer assez rapidement, en parallèle du chantier CFF Malley-Gare ;
- « Sécurité des cyclistes, voie verte, aménagements PP5-BHNS, av. du Chablais, prolongement du Viaduc et assainissement passages à niveau Chasseur et Union » : sont en lien et/ou en attente de projets plus importants, tels que les BHNS, le Tram et le PQ « Gazomètre » ;
- « Places de stationnement aux arrêts TP, création de places vélos aux stations importantes et aménagements ligne 33 » : seront réalisés en partie ou à une échéance plus éloignée, en fonction de la situation économique de la Commune.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta : « Projets d'agglomération transport et urbanisation, bilan et perspectives opérationnels pour Prilly ! ».

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic et demande si Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta souhaite s'exprimer après avoir pris connaissance de la réponse.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

L'interpellation visait à s'assurer de l'avancée de la mise en œuvre des différents plans de génération tout en sachant n'est-ce-pas que le plan de 4^{ème} génération est conditionné à l'avancée des plans précédents. Dans tous les cas, la Municipalité nous a fait un état des lieux qui est exhaustif et clair. Je suis en partie rassurée par l'ensemble des éléments qui ont été présentés. En tout cas, on peut savoir que la majorité des retards sont plutôt dus à des contraintes extérieures, plutôt qu'à des problématiques au niveau de la Municipalité. Je vous remercie en tous cas pour l'effort consenti pour réaliser cet inventaire et j'accepte la réponse telle qu'elle a été présentée.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 13 de l'ordre du jour.

13. Motions, postulats, interpellations

Monsieur le Président prend la parole

Dans l'ordre, nous avons reçu une motion de Monsieur Deillon. Monsieur Deillon, souhaitez-vous la développer ce soir ?

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Motion pour la "Réintroduction d'un modeste impôt sur les divertissements dès 2020"

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Cette motion que je souhaite voir renvoyée à une Commission vise à la réintroduction à Prilly d'un modeste impôt sur les divertissements.

En effet, les finances communales sont serrées. Cette situation est entre autre liée aux investissements induits par le développement de Malley. Prilly devra prendre en charge de nombreuses infrastructures publiques liées aux nouveaux quartiers, mais devra aussi prendre en charge les frais liés aux événements qui auront lieu à Malley. Sécurité en dehors du contexte de Malley, coordination des parkings, signalétique, nettoyage des rues, etc.

Notre Commune met aussi la main au porte-monnaie dans le cadre du centre sportif de Malley (CSM). Le contexte sera tellement extraordinaire et fantastique que l'on nous promet de nombreux événements tant sportifs, récréatifs, qu'artistiques.

Des événements sont d'ores et déjà annoncés sur le site internet :

- Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver en janvier 2020 ;
- Championnat du monde de hockey en 2020 ;
- Mondiaux de pétanque en 2020.

Un géant international de l'organisation d'événements serait à l'origine de nombreux concerts qui auraient lieu à Prilly. J'ignore si financièrement Prilly y trouve un réel intérêt. Cet organisateur événementiel sera-t-il contribuable dans notre Commune ?

Toute cette activité est bien entendu très favorable à la renommée de notre Commune. Mais aussi, elle engendre des coûts et des investissements qui ne sont à ce jour pas chiffrés.

Prilly ne peut pas tout offrir pour rien. La réintroduction dans notre Commune d'un impôt sur les divertissements modeste sera un juste retour.

Il ne s'agit pas ici d'introduire un impôt qui dissuaderait quiconque d'organiser une activité à Prilly. Il ne s'agit pas ici de pénaliser nos sociétés locales.

Si la proposition de réintroduire un impôt sur les divertissements est déposée ici sous forme de motion et non simplement sous forme d'amendement à l'arrêté d'imposition qui nous sera soumis en automne 2019, c'est qu'il faut se mettre d'accord sur un Règlement qui doit l'accompagner.

Il y a lieu de réfléchir en Commission sur :

- Un taux raisonnable ou
- Un montant fixe raisonnable
- Du champ d'application
- Les éventuelles exonérations
- Etc.

afin de ne pas être dissuasifs pour les organisateurs d'événements, pour épargner les sociétés locales.

Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Président prend la parole

Merci Monsieur le Conseiller communal. Je suis le Règlement du Conseil sur la question de l'examen de cette proposition, notamment sa recevabilité. La compétence de cet impôt étant communale, je ne vois pas tellement de doute sur cette question. Si quelqu'un a un doute de recevabilité, merci de l'évoquer maintenant. Sinon, l'article 68 nous amène à entendre l'auteur de la proposition, la Municipalité et le Président sur cette proposition.

J'ouvre donc la discussion et je passerai notamment la parole à la Municipalité pour savoir si elle souhaite s'exprimer sur cette motion.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président,

Ce sera très court, parce que nous devons aborder le sujet sur son fond et non pas sur sa forme, mais juste pour dire que s'il n'y a pas d'impôt sur les divertissements à l'heure actuelle, ce n'est pas pour rien.

Il faut qu'on vous l'explique et il faudra l'expliquer en effet de manière extrêmement claire à la Commission qui va débattre de l'opportunité ou non de cette motion et la Municipalité par cette position ne s'oppose pas, bien sûr, à la transmission à une Commission pour débattre du sujet.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole :

Merci Monsieur le Syndic,

Le renvoi à une Commission est subordonné à l'acceptation d'un cinquième des membres présents. Nous étions à 11 voix nécessaires tout à l'heure, c'est encore le cas maintenant. Celles et ceux qui soutiennent la soumission de cette proposition à l'examen d'une Commission sont priés de le faire en levant la main.

La proposition du renvoi de la motion à l'examen d'une commission est acceptée par 22 Conseillers.

Monsieur le Président prend la parole

Dans l'ordre des propositions, je passe ensuite aux interpellations. Nous avons reçu une interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon sur la problématique du restaurant de la Vague. Vous développez cette interpellation maintenant ?

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Interpellation au Conseil communal de Prilly relative à la problématique du restaurant de la piscine "La Vague" V2.0

Je ne serai pas long du tout, c'est une interpellation qui fait suite à la communication municipale au sujet du restaurant de la piscine.

En avril 2015, j'avais déjà interpellé l'exécutif au sujet de la Vague qui, je vous le rappelle, avait bénéficié d'une aide financière de CHF 132'000.- payée par le contribuable prilléran. Je relève aussi les éléments suivants publiés dans la feuille officielle suisse du commerce.

Le 12 juillet 2016 déjà, la société SAMO SA qui exploite la Vague a été déjà une première fois déclarée en faillite.

Le 19 juillet 2016, l'effet suspensif a été accordé, etc.

Il y a eu plusieurs décisions, plusieurs allers et retour tout au long de l'année 2016, 2017 et 2018. Il y a une dernière publication qui a été faite dans la feuille officielle suisse du commerce également tout dernièrement.

Première question que je pose à notre Municipalité, c'est quel est l'état actuel de la société SAMO SA, quel est son statut ?

Deuxième et troisième questions, le dossier bat de l'aile depuis longtemps. Déjà en 2016, une première mise en faillite prononcée qui a été annulée. Pourquoi est-ce que Conseil communal n'a pas été tenu au courant ?

Pourquoi est-ce que le courrier du 27 novembre 2018 ne fait pas état de la fragilité de cette société depuis 2016 ? Est-ce que peut-être la Municipalité l'ignorait ?

Quatrième et cinquième questions, dans sa réponse à mon interpellation en 2015, la Municipalité déclare « Il va sans dire que le changement de gestion municipale ou de limite dans ce dossier, s'il y en a un ou une, sera celui d'exiger, dès le mois de juin (il faut comprendre 2015) et dans les délais légaux, le versement du loyer fixé ». Les nuisances ayant cessé, il n'y aura plus aucune excuse ou raison à ne pas retrouver des chiffres d'exploitation positifs et donc pour le restaurateur de ne pas respecter ses obligations. Qu'en est-il ? Tous les loyers ont-ils été encaissés en temps et en heures ?

Sixième et septième questions, selon la réponse municipale de 2015 « à la signature du nouveau bail à loyer pour établissement public, prenant effet au 1^{er} mai 2012 pour une durée de 10 ans, une garantie a été constituée, par un dépôt bancaire de CHF 60'000.- ». Le bail prenait effet en 2012 pour 10 ans, soit jusqu'en 2022. La garantie bancaire est-elle toujours bien disponible ? Est-elle bien liée au loyer ou sera-t-elle engouffrée dans une éventuelle masse en faillite ?

Huitième question, la Municipalité anticipe-t-elle une perte pour la Commune notamment sur les loyers et dans l'affirmative, le budget 2019 n'aurait-il pas dû être ajusté ?

Je pose également d'autres questions.

Pourquoi donc, est-ce que lors du changement en 2012, a-t-on libéré un excellent débiteur que nous avons, qui était locataire du restaurant au profit d'une société anonyme et ceci assorti simplement avec une garantie de CHF 60'000.-, alors que l'on sait bien que lorsque c'est un particulier qui est détenteur du bail, il peut être poursuivi sur ses biens personnels jusqu'à ad aeternam.

Je remercie la Municipalité de prendre en considération cette interpellation et d'y répondre avec toute la transparence nécessaire.

Monsieur le Président prend la parole

Merci Monsieur le Conseiller. La question que vous posez à la fin est ajoutée, c'est ça ?

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

On va laisser la Municipalité répondre de la façon la plus transparente possible dans ce dossier et cela fera éventuellement l'objet d'une autre procédure.

Monsieur le Président du Conseil prend la parole :

Merci. La Municipalité souhaite-t-elle répondre maintenant le temps de distribuer cette réponse aux Conseillers par notre huissier ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Une fois n'est pas coutume, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, la Municipalité va répondre directement à l'interpellation de Monsieur Deillon, parce que par miracle, nous avons pu en connaître la teneur, puisqu'il n'a pas pu la lire au précédent Conseil. La seule chose qui manquera, c'est ce qu'il a rajouté.

Je suis désolé, c'est un petit peu difficile de prévoir à l'avance que vous allez rajouter une question. On pourrait y répondre oralement, mais comme vous êtes très pugnace, on va trouver une solution pour y répondre de manière écrite, comme on va le faire d'ailleurs avec ce qui vous est distribué en ce moment par Monsieur l'huissier. J'attends que vous ayez tous le document, afin que vous puissiez ainsi suivre au fur et à mesure la lecture et qu'il ne vous manque rien de cette réponse.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon relative à la problématique du restaurant la Vague 2.0, transmise à l'exécutif suite à la séance du Conseil communal du 10 décembre 2018 et développée par l'interpellateur lors de la séance du Conseil communal du 4 mars 2019.

Trois précisions liminaires. Monsieur l'interpellateur rappelle dans son argumentation que les contribuables prillérans ont versé en 2015 CHF 132'000.- comme aide à l'exploitant de la Vague. La Municipalité de son côté rappelle que cette somme ne représentait pas une aide à fonds perdu, mais un arrangement à bien plaisir sur le manque à gagner (droit du bail commercial) dans l'exploitation du restaurant qu'ont provoqué les travaux de reconstruction de la piscine dans les années 2013 à 2015, important chantier qui a eu un impact négatif certain sur le chiffre d'affaires. En justice, nul ne sait ce que nous aurions dû payer pour ces nuisances à l'exploitation.

Ensuite, si on imagine que la récapitulation par l'interpellateur des extraits de la feuille officielle suisse du commerce depuis 2016 sur les procédures de mise en liquidation de SAMO SA et en suivant des annonces d'effets suspensifs ou d'annulation de ces mises en liquidation, ont pour seul but de démontrer que cette exploitation est en difficulté depuis longtemps, ce n'est un secret pour personne et la réponse municipale de 2015 a fait le tour de la question. De plus, si par cette liste, l'interpellateur veut prouver que la Municipalité n'a pas pris conscience de la situation et aurait pu changer d'exploitant plus rapidement, la réalité est tout autre et nos lois en matière de possibilité de résiliation des baux commerciaux sont un peu compliquées que certains pourraient l'espérer. Et surtout, ce n'est pas une liste de cette nature qui peut faire office de couperet, qui plus est quand le concerné régularise dans les délais exigés sa situation. Enfin, à l'évidence, l'énumération de Monsieur l'interpellateur le prouve, l'exploitant a droit à bien plus que deux annulations de liquidation.

En ce 4 mars 2019, la Municipalité est en cours de procédure au Tribunal des baux, l'exploitant ayant fait recours contre la résiliation du 31 octobre 2018. Après une première audience pour les mesures provisionnelles, une deuxième est fixée au 3 avril 2019 pour le jugement. Parallèlement, elle a lancé avant Noël 2018 un appel à candidatures pour la reprise de l'établissement. Une visite des lieux a été effectuée le 4 février 2019 pour de nombreux intéressés. Les dossiers de candidatures ayant dû être fournis à la Municipalité pour le 28 février 2019, ils sont en cours d'examen.

Venons-en maintenant aux questions posées par Monsieur le Conseiller Fabien Deillon.

Première question : quel est l'état actuel de la société SAMO SA, quel est son statut ?

Réponse à la première question : Samo SA est une société anonyme avec un administrateur unique.

Deuxième et troisième questions : le dossier bat de l'aile depuis longtemps. Déjà en 2016, une première mise en faillite prononcée qui a été annulée. Pourquoi est-ce que Conseil communal n'a pas été tenu au courant ? Pourquoi est-ce que le courrier du 27 novembre 2018 ne fait pas état de la fragilité de cette société depuis 2016 ? Est-ce que peut-être la Municipalité l'ignorait ?

Réponse aux deuxième et troisième questions : Premièrement, si le fonctionnement et la vie du restaurant la Vague ne sont effectivement pas un long fleuve tranquille, la Municipalité ne peut pas accepter la tournure « le dossier bat de l'aile depuis longtemps ». C'est peut-être le restaurant qui bat de l'aile, mais en tout cas pas le dossier, expression qui pourrait faire croire que notre autorité ne gère de manière consciencieuse cette situation pour le moins complexe. C'est certes sans aucun doute l'opinion de l'interpellateur, mais c'est tout le contraire en réalité. Ce ne sont pas moins que trois Municipaux et un avocat qui travaillent depuis quelque mois pour permettre de retrouver un établissement communal en pleine santé avec un fonctionnement optimal.

Deuxièmement, pour savoir pourquoi le Conseil communal n'a pas été tenu au courant de toutes les péripéties et détails de ce dossier, il suffit de réaliser qu'en fonction des diverses et nombreuses séances entre les deux parties, de la suite de la procédure judiciaire actuellement en cours, les différents éléments du dossier n'ont pas à être communiqués de manière officielle, publique et télévisée et ceci simplement pour préserver les intérêts de la Commune et garder les arguments municipaux pour les tribunaux et autres instances. La Municipalité n'ignore donc rien de ce dossier, au contraire, elle y travaille activement et intensivement. Le courrier du 27 novembre 2018 à l'intention du Conseil communal qui a le mérite d'exister reste donc volontairement général et peu détaillé. Toute autre communication plus précise sur la situation et procédure actuelle serait donc au détriment de la Commune sur la suite et fin de cette situation pour le moins compliquée. L'article du 24 heures de janvier 2019 sur ce sujet montre bien la volonté municipale de ne rien laisser filtrer sur les détails de l'actuelle procédure en cours. Notre autorité est confiante sur sa position pour le moins solide et fondée.

Quatrième et cinquième questions, dans sa réponse à mon interpellation en 2015, la Municipalité déclare « Il va sans dire que le changement de gestion municipale ou de limite dans ce dossier, s'il y en a un ou une, sera celui d'exiger, dès le mois de juin (il faut comprendre 2015) et dans les délais légaux, le versement du loyer fixé ». Les nuisances ayant cessé, il n'y aura plus aucune excuse ou raison à ne pas retrouver des chiffres d'exploitation positifs et donc pour le restaurateur de ne pas respecter ses obligations. Qu'en est-il ? Tous les loyers ont-ils été encaissés en temps et en heures ?

Réponse aux quatrième et cinquième questions : la Municipalité confirme ce qu'elle a écrit en 2015, moyennant une gestion optimale, la qualité du site et du restaurant qu'on reconstruit en 2012, tout ceci doit permettre une exploitation rentable et par là, les loyers doivent pouvoir être payés selon leurs échéances.

En ce qui concerne l'actuel exploitant jusqu'à la décision de la résiliation du bail qui porte justement et notamment sur un retard dans les versements des récents loyers en 2018, ceux-ci après moult rappels et autres procédures en cours, ont tous été encaissés jusqu'au mois de décembre 2018.

Sixième et septième questions, selon la réponse municipale de 2015 « à la signature du nouveau bail à loyer pour établissement public, prenant effet au 1^{er} mai 2012 pour une durée de 10 ans, une garantie a été constituée, par un dépôt bancaire de CHF 60'000.- ».

Le bail prenait effet en 2012 pour 10 ans, soit jusqu'en 2022. La garantie bancaire est-elle toujours bien disponible ? Est-elle bien liée au loyer ou sera-t-elle engouffrée dans une éventuelle masse en faillite ?

Réponse aux sixième et septième questions : la garantie bancaire est toujours disponible, elle est liée au loyer et ne sera pas engouffrée dans une éventuelle masse en faillite.

Huitième question, la Municipalité anticipe-t-elle une perte pour la Commune notamment sur les loyers et dans l'affirmative, le budget 2019 n'aurait-il pas dû être ajusté ?

Réponse à la huitième question : il se pourrait qu'en fonction de la fermeture du restaurant récemment décidée et imposée par la police cantonale du commerce et de la durée de la procédure, d'ailleurs aucunement liée à la résiliation du bail que nous avons faite, une non-rentree de loyers apparaisse aux comptes 2018 et 2019. Toutefois, il n'y a pas lieu de prévoir une éventuelle perte pour la Commune, ce serait une anticipation malheureuse et qui affaiblirait la position de la Ville de Prilly dans la procédure judiciaire en cours où, on le répète, la Municipalité espère avoir gain de cause.

Monsieur le Président prend la parole

Merci Monsieur le Syndic, je repasse la parole à Monsieur Deillon que je prie également de préciser si la question qu'il a posée est à protocoler pour une prochaine séance ou non.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, merci beaucoup à la Municipalité d'avoir tout de suite répondu à l'interpellation. J'espère bien que ce n'est pas par miracle que vous avez eu le texte, puisque je l'avais déposé sur le bureau du Président lors de la dernière séance.

Moi, par contre, je n'ai pas eu la chance d'avoir le texte à l'avance, donc ça m'est un petit peu difficile de prendre position. Je dois dire qu'à priori, la situation a l'air d'être rassurante, on devrait donc s'en sortir avec pas trop de pertes dans le dossier. Je comprends tout à fait d'ailleurs que la Municipalité ne communique pas sur une procédure, puisqu'il y en a une qui est en cours, donc c'est également par cette communication maintenant que j'apprends qu'on a une procédure en cours.

La question subsidiaire, je pense que je vais la laisser de côté. Comme on dit, je la garde sous le coude et selon le déroulement du dossier, on attend la transparence de la Municipalité avec l'information et je l'en remercie d'avance. Merci beaucoup.

Monsieur le Président remercie l'interpellateur et demande si la parole est encore demandée sur ce sujet.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande s'il y a une autre interpellation.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 14 de l'ordre du jour.

14. Questions et divers

Monsieur le Président prend la parole

Je commence avec une réponse que l'on avait reportée du dernier Conseil communal de décembre qui est celle de la question écrite de Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt pour des chaussées, chemins, trottoirs et passages piétons adaptés aux handicapés.

Pour cette réponse, je passe la parole à Monsieur le Municipal Michel Pellegrinelli.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

La Municipalité répond comme suit à la question écrite de Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt demandant si une étude a été menée afin de vérifier que l'ensemble des chaussées, chemins, trottoirs et passages piétons du territoire communal correspondent à la norme SN 521 500 en termes de « Construction adaptée aux handicapés » dans le domaine du génie civil, déposée et lue au Conseil communal du 29 octobre 2018.

Soucieuse d'offrir des aménagements adaptés aux besoins de chacun sans discrimination, la Municipalité porte une attention particulière à la prise en compte de chaque catégorie d'usager et en particulier des personnes à mobilité réduite. En effet, ces dernières requièrent des exigences spécifiques en matière de conception et de construction des infrastructures publiques.

Toutefois, les dispositions à prendre en considération sont de natures fort différentes. Comme le mentionne Monsieur le Conseiller I. Kurt, il peut s'agir de créer des abaissements de trottoirs au droit des traversées de chaussée ou d'assurer la tactilité des éléments délimitant les différents espaces de la voirie. Mais, il y a lieu de mentionner que de nombreux autres éléments sont à examiner. Parmi ceux-ci, sans être complet, mentionnons qu'il est aussi question de réserver des largeurs de passage et des surfaces de manœuvre suffisantes, d'éviter les escaliers et les obstacles dans l'espace routier ou encore de recourir à des matériaux appropriés (revêtement en autres).

Actuellement, aucune étude spécifique n'a été menée sur le territoire prilléran dans le but de vérifier de façon exhaustive la compatibilité des infrastructures existantes avec les divers éléments précités. Néanmoins, consciente du potentiel d'amélioration à apporter, la Municipalité préfère intervenir en fonction des opportunités offertes par les différents travaux menés dans l'emprise de la voirie publique. Ainsi, lors du réaménagement de la route de Broye, des cheminements piétonniers et des aides à la traversée adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite ont été réalisés. De manière analogue, lors de l'audit des passages pour piétons établi en 2015, la présence d'abaissement des trottoirs avait également été considérée en plus des aspects sécuritaires.

Cette démarche présente également l'intérêt de garantir un usage rationnel des deniers publics tout en évitant un investissement ponctuel peu compatible avec les récentes perspectives financières communales.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt (PS) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à remercier la Municipalité pour la réponse que j'accepte. Néanmoins, je suis content que la Municipalité a aussi constaté qu'il y a des améliorations à faire dans ce domaine. Je tiens donc à préciser qu'il serait démocratique et nécessaire de faire une étude afin d'analyser les besoins du public concerné et de développer un plan d'amélioration générale. Merci beaucoup.

Monsieur le Président remercie Monsieur Kurt et passe à une autre question qui est celle posée par écrit par Monsieur David Boulaz « Augmentation de la taxe forfaitaire des déchets et réduction des mesures d'accompagnement quid ». Une question qui avait été posée rapidement à la fin de la séance du 10 décembre 2018, mais sans être développée. Monsieur le Président demande à Monsieur Boulaz s'il souhaite la développer maintenant.

Monsieur le Conseiller David Boulaz répond qu'il développera sa question à la prochaine séance du Conseil.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions à poser à la Municipalité.

Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une remarque, une question et un remerciement. Suite à mon postulat d'avril 2010 concernant entre autres la demande d'installer un bac de réception devant la réception de la bibliothèque, permettant de rendre les prêts à notre convenance, je remercie la Municipalité d'avoir enfin fait le nécessaire. Tout arrive à qui sait attendre.

D'autre part, une citoyenne s'offusque qu'une place de parc ait été supprimée sur les emplacements Mobility de la place du Château.

Enfin, une remarque concernant les panneaux d'affichage à l'entrée de la Commune vers Cery qui indiquait toujours à fin février les lotos à la fribourgeoise de novembre – décembre 2018. Il est vrai que ces panneaux ne sont utiles que s'ils sont mis à jour régulièrement. Pourriez-vous faire le nécessaire ? Merci.

Monsieur le Président prend la parole

En plus des questions de Madame Vono qui sont toujours en suspens, communications et le Prill'hérait, c'est bien ça ? Y-a-t-il d'autres questions à adresser à la Municipalité ?

Monsieur le Conseiller Jean-François Staub (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président,

J'ai une question, car j'ai été interpellé par des gens de Prilly. Est-ce qu'au cimetière, l'entretien des tombes pour les personnes qui ne peuvent pas s'en occuper est-il toujours effectué ? Merci.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité pour les réponses à apporter aux questions.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au sujet de la place de parc Mobility qui est à la place du Château, cette information vous avait été transmise avec le budget. Mobility a revu ses tarifs, la Commune bénéficiait de tarifs entreprises qui étaient assez intéressants. Pour cette raison, il y avait deux places pour deux véhicules Mobility qui étaient utilisés. Les tarifs étant plus élevés et moins attractifs, il a donc été décidé au sein de la Municipalité de renoncer à une des deux places et que la Commune fasse l'acquisition d'un véhicule qui va arriver tout soudain et qui sera donc à disposition du personnel communal pour se déplacer dans les environs de Prilly et probablement également en location pour la population.

C'est aussi une idée que l'on va essayer de mettre en place et de pouvoir faire en sorte que ce véhicule soit mis à la disposition de la population, moyennant une faible location avec certaines plateformes internet déjà existantes, c'est une réflexion qui est en cours.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour Monsieur Staub, effectivement, il existe toujours un service au cimetière pour entretenir les tombes, mais c'est sous forme de contrat et c'est payant. Mais, il y a différentes possibilités et c'est un peu à la carte, donc il faut passer au service des travaux et demander le contrat et cocher ce que la personne souhaiterait que l'on fasse, il paie ensuite et chaque année, le contrat est renouvelé tacitement. Si le détenteur du contrat décède, on demande aux survivants s'ils sont d'accord de continuer de payer pour l'année suivante et si les survivants ne souhaitent pas continuer de payer, on annule le contrat et on arrête l'entretien.

Je ne sais plus qui avait posé la question ici concernant le jardin du souvenir où l'accès en temps de pluie n'était pas très pratique. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour dire que le service des travaux a amélioré cet accès par des escaliers et une main-courante sauf erreur en fin d'année passée.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Concernant l'affichage, vous avez raison Madame Noseda Guignard, mais dans le souci perpétuel d'économie, la Municipalité a pensé peut-être que l'on pourrait réutiliser le panneau avec les futurs lotos de 2020 et que les gens ne se rendraient qu'il était indiqué 2018. Plus sérieusement, nous sommes en train de revoir le concept pour quand même rationaliser et mettre deux événements par panneau.

La société de communication qui nous les prépare est un petit peu submergée en ce moment et nous sommes en train de finaliser ces panneaux sur lesquels on va mettre deux ou trois événements pour limiter le nombre de ces renouvellements qui vous causent, comme à nous, un certain problème. Ça va donc venir, pour la fête de printemps, fêtons Prilly, etc.

Madame Vono, vous nous parlez du Prill'héraut. Si j'ai bien compris, il ne vous plaît pas tellement dans sa nouvelle mouture. Alors, nous qui pensions que le bandeau vert, plus visible, ce n'est pas possible et c'est le groupe des verts qui vient nous dire que ce n'est pas terrible. La prochaine fois, on mettra du bleu ou du rouge, pas de vert. Plus sérieusement, dites-nous s'il y a des choses qui vous semblent, soit inutiles, soit dans cette nouvelle mouture, de la façon dont nous avons prévu de présenter, parce que c'est rigoureusement journalistiquement beaucoup proche de ce qu'il faut faire dans le professionnalisme que nous devons avoir. Donc, visiblement, ce n'est pas réussi pour vous. Il faut nous dire ce qui vous choque, ce qui pourrait être modifié et on verra si on peut faire mieux.

En ce qui concerne l'assistante, suite à un départ, on a aussi, dans des soucis d'économie, regardé si on pouvait faire un petit effort par rapport au pourcentage de la personne que nous avons réengagée. Que cela soit clair entre nous, la personne qu'on a réengagée, même si le terme est assistante, elle est chargée de communication, elle a exactement le même cahier des charges que l'ancienne qui est partie et qui avait ce terme de chargée de communication. Donc, les tâches de cette personne que nous avons engagée à 70% au lieu de 100%, nous avons donc fait un effort à ce niveau-là, elle va essayer de faire à 70% ce que faisait l'autre à 100%. Il va falloir y arriver, on l'aidera aussi un peu dans les services pour être un peu plus précis dans ce que l'on demande comme communication, avec un Prill'héraut peut-être un peu plus adapté. On espère qu'avec cette diminution de 30%, on aura fait aussi un petit effort pour la bourse communale.

Monsieur le Président prend la parole

Merci Monsieur le Syndic, du bleu, du rouge ou de l'orange... ? Une autre question ?

Madame la Conseillère Federica Vono (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Merci Monsieur le Syndic pour ces réponses,

En ce qui concerne le Prill'héraut, je propose de vous transmettre, on va aussi discuter de propositions concrètes, ainsi nous pourrons tous lire avec grand plaisir les prochaines éditions du Prill'héraut.

En ce qui concerne le poste, merci également pour votre réponse. Je suis ravie que le cahier des charges inclue des actions de communication et je ne peux que suggérer à la personne qui a été engagée de renégocier l'intitulé de son poste. Merci beaucoup.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Très rapidement, une proposition concernant le bandeau vert du Prill'héraut, j'aime bien le vert, mais pas le même. Peut-être que l'on pourrait alterner, chacun sa couleur, chacun son mois, quelque chose comme ça ?

Maintenant, une question complémentaire à Monsieur Mattia, le nouveau véhicule acheté. Est-ce un véhicule électrique ou à gaz ?

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Il s'agit effectivement d'un véhicule à gaz. On a estimé que c'était peut-être un peu plus simple à utiliser, il n'y a pas besoin d'installer une borne de recharge, ce qui aurait impliqué des frais supplémentaires. On a donc fait le choix d'acheter un véhicule à gaz qui figure parmi le top ten des véhicules les plus écologiques sur le marché actuellement.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président passe au point 15 de l'ordre du jour.

15. Contre-appel

Monsieur le Président propose de ne pas le faire. Il remercie l'assemblée pour sa participation. Il souhaite à chacune et à chacun une belle suite de printemps et leur donne rendez-vous au mois de mai.

La séance est levée.

4 mars 2019 – Heure : 22h10